



Habitants
18 879 552

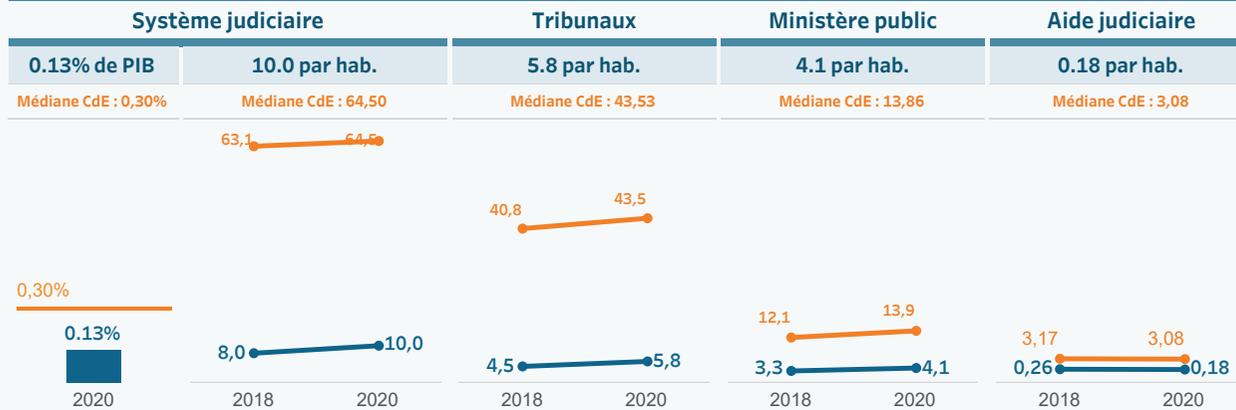


PIB
7 991 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel
5 424 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté



Budget : En 2020, le Kazakhstan a consacré 189 602 746 € au budget exécuté du système judiciaire, soit 10,04 € par habitant et 0,13 % du PIB du pays. 58 % ont été dédiés aux tribunaux, 40 % aux services du ministère public et 2 % à l'aide judiciaire.

Promotion des juges et qualité de la justice

À partir de 2019, la promotion des juges se fait par voie de concours au Kazakhstan. À cette fin, une nouvelle commission sur la qualité de la justice composée de juges a été mise en place à la Cour suprême. Elle examine un certain nombre d'aspects de la performance professionnelle, notamment la qualité des décisions et le respect des normes éthiques, ainsi que les résultats des entretiens pour les postes.

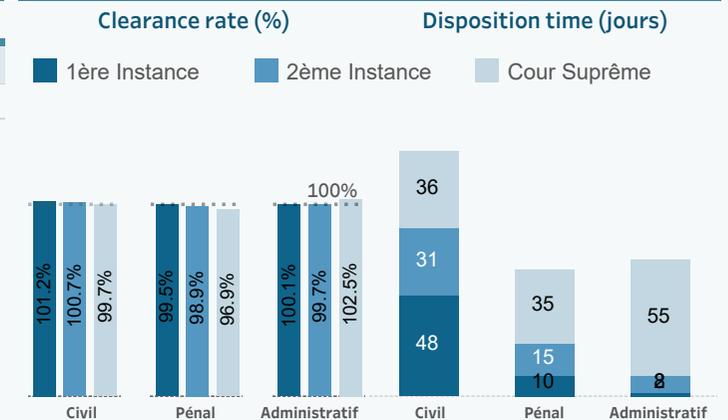
Organisation

Le nombre de tribunaux pour 100 000 habitants au Kazakhstan reste supérieur à la médiane du CdE en 2020, car le nombre de tribunaux de droit commun a augmenté. Le nombre de tribunaux spécialisés a diminué en raison de la suppression de certains tribunaux militaires rapportée en 2020.

Professionnels de la justice et parité

Le nombre de juges pour 100 000 habitants (12,68) est inférieur à la médiane du CdE. À l'inverse, le nombre de procureurs (30,28) est nettement supérieur à la médiane. Le nombre de personnels non-juge par juge est presque égal à la médiane du CdE. Alors que 47% des juges sont des femmes, en 2020, seulement 14% des présidents de tribunaux sont des femmes. Aucune donnée ventilée par genre sur les procureurs et le personnel non-procureur n'est disponible pour 2020.

Efficacité



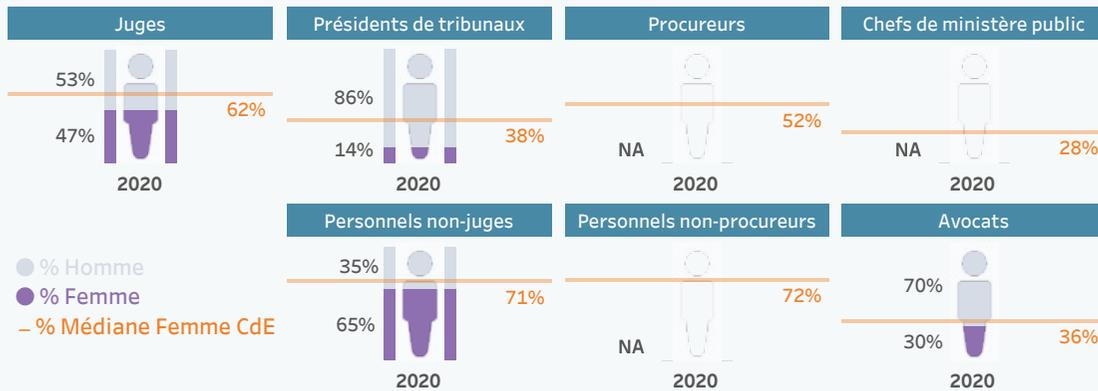
Efficacité : Les tribunaux de 1ère instance du Kazakhstan semblent être les plus efficaces en 2020. Le nombre d'affaires nouvelles autres que pénales pour 100 habitants a sensiblement diminué par rapport à 2018. Les mesures liées à la pandémie, ainsi que l'accès à la médiation qui prend de l'ampleur semblent expliquer cette diminution. Ces tribunaux ont conservé un CR de 100 % et traitent les affaires beaucoup plus rapidement que la médiane du CdE.

Les tribunaux de 2ème instance ont un CR supérieur à 100 % pour les affaires civiles et commerciales contentieuses, et la Cour suprême pour les affaires administratives. Le DT a augmenté par rapport à 2018, surtout au regard des affaires administratives et pénales à la Cour suprême, mais il reste nettement inférieur à la médiane du CdE. Cela peut s'expliquer par les délais contraignants fixés par la loi pour l'examen des affaires dans les tribunaux.

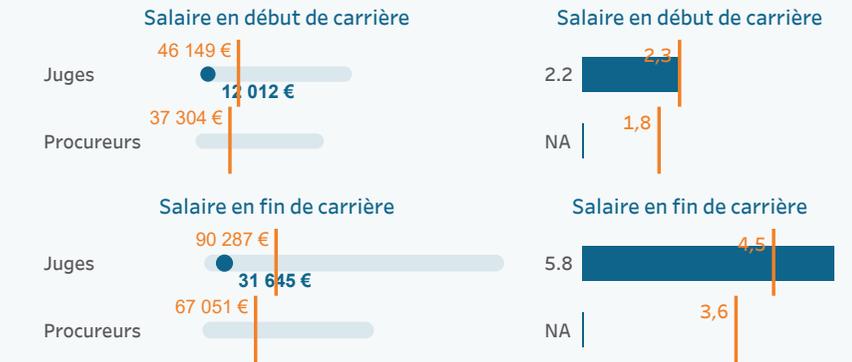
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



Parité

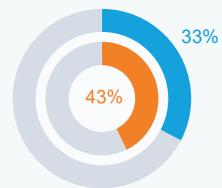


Salaires bruts absolus



Tribunaux (pour 100 000 habitants)

Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



● Tribunaux spécialisés
● Tribunaux de droit commun
● Médiane CdE

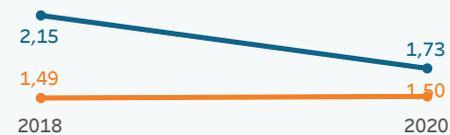
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)

● Tribunaux de droit commun ● Tribunaux spécialisés



Tous les tribunaux (implantations géographiques)

● Kazakhstan ● Médiane CdE



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Indice	Ratio avec le salaire moyen brut annuel
Taux de déploiement	Total	9.07	6,5
	Civil	9.29	6,6
	Pénal	9.54	5,7
Communication avec les tribunaux	Administratif	8.55	6,1
	Civil	10	6,1
	Pénal	9.54	4,1
Gestion des tribunaux et des affaires	Administratif	8.15	5,0
	Civil	9.03	7,3
	Pénal	9.03	7,3
Aide à la décision	Administratif	9.03	7,4
	Civil	8.91	7,0
	Pénal	9.04	7,3
Administratif	8.91	7,2	

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

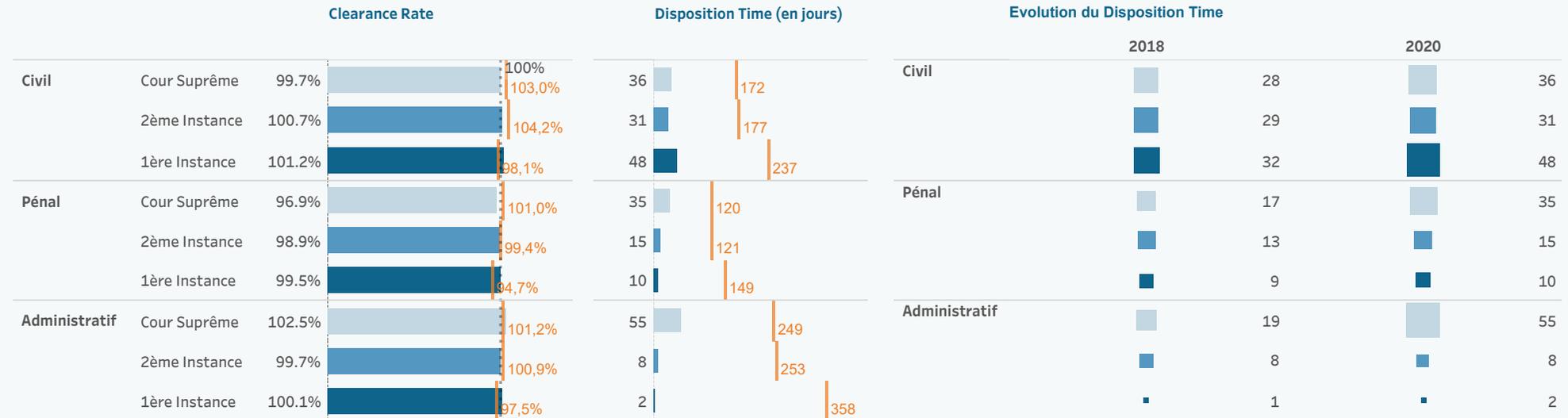
Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

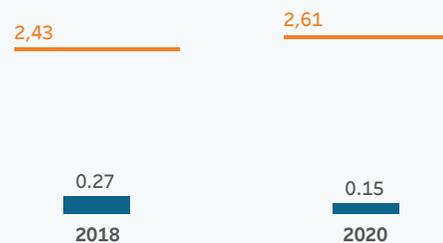
La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Instance

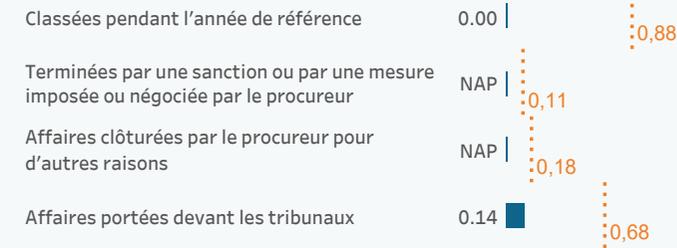


Ministère public

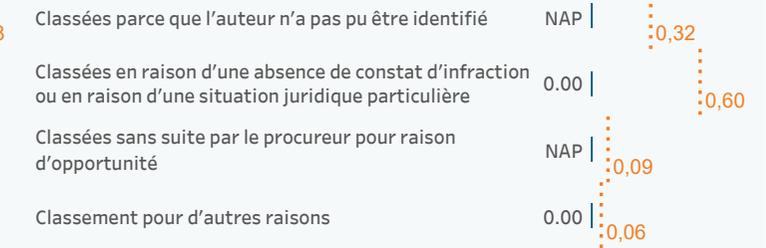
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://adilet.zan.kz>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://sud.gov.kz/> <https://office.sud.kz>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://sud.gov.kz/> <https://office.sud.kz>